

RÉSIDENTIEL

COMMERCIAL

INDUSTRIEL

INSTITUTIONNEL

BOISÉ PROTÉGÉ / BOIS OU CORRIDOR FORESTIER MÉTROPOLITAIN

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LES TRAVAUX

No demande :

Adresse :

Appartement :

Nombre de logement : Nature : Locatif Condo

Type de bâtiment : Isolé Jumelé Contigu

INFORMATIONS SUR LE REQUÉRANT (PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE)

M. Mme Nom : Prénom :

Adresse : Local : Code Postal :

Ville : Tél :

Courriel :

Nom de l'entreprise : # RBQ ou NEQ :

Responsable des travaux : Tél :

Courriel : Fax :

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRENEUR



COCHEZ SI MÊME QUE REQUÉRANT

M. Mme Nom : Prénom :

Nom de l'entreprise : # RBQ ou NEQ :

Adresse : Local : Code Postal :

Ville : Tél : Fax :

Responsable des travaux : Tél :

Courriel :

INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE



COCHEZ SI MÊME QUE REQUÉRANT

M. Mme Nom : Prénom :

Nom de l'entreprise : Téléphone :

Adresse : Local : Ville :

Code postal : Courriel :

**Veillez noter qu'aucune demande de permis ne sera acceptée si elle est incomplète
 (Voir la liste des documents requis au verso)**

VALEUR DES TRAVAUX

 NOM DU REQUÉRANT (lettre moulée)

 SIGNATURE DU REQUÉRANT

 DATE : JJ/MM/AAAA

 SIGNATURE DU PRÉPOSÉ

 DATE : JJ/MM/AAAA

DOCUMENTS REQUIS

Pour vous informer davantage sur les exigences relatives aux documents requis, vous pouvez visiter le site brossard.ca/reglements ou nous joindre par téléphone au **(450) 923-6311**.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COUPE		
RAISON DE LA COUPE		
ARBRE MALADE <input type="checkbox"/>		Rapport d'un professionnel + photo
ARBRE MORT <input type="checkbox"/>		Photo
ARBRE DANGEREUX <input type="checkbox"/>		Rapport d'un professionnel + photo
ARBRE NUISIBLE <input type="checkbox"/>		Photo
AUTRE RAISON <input type="checkbox"/>		Rapport d'un professionnel + photo
* Le rapport doit être produit par un ingénieur forestier, arboriculteur ou un horticulteur		
DOCUMENT ADDITIONNEL : Un plan de déboisement produit par un ingénieur forestier doit être fourni pour les demandes d'abattage dans un boisé protégé et un corridor forestier métropolitain		

LOCALISATION DES ARBRES À ABATTRE			
COUR AVANT <input type="checkbox"/>		COUR LATÉRALE GAUCHE <input type="checkbox"/>	
COUR ARRIÈRE <input type="checkbox"/>		COUR LATÉRALE DROITE <input type="checkbox"/>	

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES			
NOMBRE D'ARBRES :		ESSENCES :	
ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER À PROXIMITÉ :			
ZONE AGRICOLE <input type="checkbox"/>		RUISSEAU DAIGNEAULT <input type="checkbox"/>	
FLEUVE ST-LAURENT <input type="checkbox"/>		RIVIÈRE ST-JACQUES <input type="checkbox"/>	
MODE DE DISPOSITION DES RÉSIDUS DANS LE CAS D'UN FRÊNE :			

Tarification :

Le certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres est sans frais.

Validité du certificat d'autorisation :

Votre certificat d'autorisation est valide pour une période de trois (3) mois à compter de la date d'émission du permis.